

F. Duquangé  
maire.

Aujourd'hui vingt neuf juin mil huit cent trente Sept en  
 vertu des ordres de M<sup>r</sup>. le Préfet de la Charente, et en présence du conseil  
 municipal réuni à cet effet, Nous Maire de la commune de Combiers, avons  
 installé dans leurs fonctions les conseillers municipaux d'aujourd'hui ci-après,  
 qui ont été légalement élus par l'assemblée générale de cette commune  
 dans la session qui a commencé le quatre juin présent mois, Sçavoir,  
 Messieurs, Rivière (Pierre) Hazard-flamand, aîné, Nauge (Pierre)  
 et Juge, Pierre.

Chacun de ces conseillers a prêté, entre nos mains, le Serment prescrit  
 par la loi du 31 août 1830., ainsi conçu :

« Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la charte  
 constitutionnelle et aux lois du royaume »

Hazard flamand aîné      Amillien Lacaud      Nauge (Pierre)      Madailly  
 Monjean      Aronau      F. Duquangé  
 Maire

Aujourd'hui vingt neuf juin mil huit cent trente Sept, en  
 présence du Conseil municipal réuni à cet effet, M<sup>r</sup>. Amillien Lacaud,  
 (Alexandre) nommé adjoint de la commune de Combiers, par arrêté de  
 M<sup>r</sup>. le Préfet du département de la Charente du 21 de ce mois, a été  
 installé dans ses fonctions, après avoir prêté le Serment exigé par la  
 loi du 31 août 1830, Serment ainsi conçu :

« Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la charte  
 constitutionnelle et aux lois du royaume »

Hazard flamand aîné      Amillien Lacaud  
 Monjean      Madailly      Juge  
 F. Duquangé  
 Maire

Aujourd'hui vingt neuf juin mil huit cent trente Sept  
 en présence du conseil municipal réuni à cet effet, M<sup>r</sup>. Sigis. Duquangé  
 (François) Nommé Maire de la commune de Combiers, par  
 arrêté de M<sup>r</sup>. le Préfet du département de la Charente du  
 21 de ce mois, a été installé dans ses fonctions, après avoir  
 prêté le Serment exigé par la loi du 31 août mil huit cent

